Encore plus de privilèges pour l'enseignement privé confessionnel à l'occasion des rythmes scolaires

1)
"Une réforme tout bénef pour l'École privée" titrait avec raison le *Canard Enchaîné* du 17 septembre 2014 (extraits cités) : (voir aussi http://www.questionsdeclasses.org/?Rythmes-couacs-Une-reforme-tout)

Transfert d'élèves : "La réforme des rythmes scolaires n'étant obligatoire que dans le public, 90% des écoles privées ont décidé de ne pas l'adopter. Du coup, elles connaissent un afflux de nouveaux élèves, que leurs parents hostiles à la semaine scolaire de 4,5 jours ont retiré du public. La réforme fait donc gonfler leurs effectifs."

Le beurre et l'argent du beurre : "Mais les établissements privés perçoivent quand même les fonds d'amorçage prévus par l'Etat pour lancer la réforme …(…)… Voila qui fait hurler les défenseurs de la laïcité !"

D'où des forfaits communaux accrus, que l'école privée réforme ou non :

"Par ailleurs, les mairies participent au fonctionnement des écoles privées en leur versant un forfait communal compensatoire, calculé en fonction du coût moyen d'un élève dans les écoles publiques (qui sont gérés sur fonds municipaux). Or les dépenses supplémentaires des communes pour les nouvelles activités vont gonfler ce coût moyen et donc cette manne versée obligatoirement aux écoles primaires et facultativement aux maternelles du privé ! Lesquelles seront donc trois fois gagnantes …"

Le Canard enchaîné cite une des maires "énervée" par cet effet pervers qui "engraisse encore le privé."

Les 60 000 nouveaux postes privilégient encore l'enseignement privé, qui en recevra 20 % alors qu'il scolarise 16 % des élèves. Comme d'habitude !!!

Comme l'argumente le CDPEPP (NB1), "La France est le pays d'Europe qui finance le plus l'enseignement privé, à 95% catholique (rémunération des enseignants, moyens matériels en fonctionnement, d'équipements.". Le CDPEPP comparait notamment quelques chiffres :

– Scolarisant 84 % des élèves, l'enseignement public a perdu 97 % des postes supprimés de 2004 à 2012 (– 77.500 / 80.000),

– En scolarisant 16 % , l'enseignement privé en a perdu – 3 % (- 2.500 / 80.000).

De la part de gouvernements "laïques", cela ne paraît "pas très catholique" (?!), mais les voies du "saigneur" sont impénétrables !

(NB1) CDPEP = Collectif pour la Défense et la Promotion de l'Ecole Publique de Proximité, www.ecoledeproximite.lautre.net

(NB2) Livre *Main Basse sur l'École Publique* co-auteurs Eddy Khaldi (enseignant) et Muriel Fitoussi (journaliste).

Henri Amadéi, (ALPAM-ADLPF Libres PenseurEs,
et Emancipation)